



Cagnotte, le 24 janvier 2024

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame Nathalie STASSINET
M.A.I.F.
1230 boulevard d'Alingsås
40000 MONT DE MARSAN

Transmission électronique : nathalie.stassinnet@maif.fr

Sociétaire 1766333 J

Madame,

Jean Dupouy, vice président de la Fédération SEPANSO Landes, vous a fait part de la surprise éprouvée en lisant : « *A quelques kilomètres de Dax, la commune de Rion des Landes vient, elle aussi, de démarrer un grand projet. Il consiste à revégétaliser son centre-ville, tout en désimperméabilisant des zones les parkings, et certaines places de la commune. Ses objectifs : réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et mieux lutter contre les inondations en cas de forts orages. Les fonds que nous apportons au projet permettront à la collectivité de planter quelques 200 arbres et 2300 mètres carrés de massifs arbustifs.* » (Le Mag n°194 – janvier 2024 – page 4). Notre organisation compte de nombreux enseignants, très probablement sociétaires de la MAIF comme moi-même, qui auront reçu le MAG...

La SEPANSO qui s'intéresse depuis des décennies aux dérèglements climatiques est naturellement favorable aux efforts entrepris pour assurer aux zones urbaines une certaine résilience. Mais dans le cas présent, nous sommes surpris car par ailleurs la commune de Rion-des-Landes n'a pas hésité à sacrifier des boisements forestiers (secteurs humides, espèces protégées...) pour y faire installer des panneaux photovoltaïques ou pour autoriser l'installation de la société Rion des Bois dont le broyage des bois va affecter les riverains à une centaine de mètres. Le Maire, malgré un jugement du Tribunal administratif de Pau du 30 novembre 2022 annulant en zone AUeol de douze emplacements d'aérogénérateurs en zone forestière, confirmé par la Cour administrative d'Appel de Bordeaux, persiste à vouloir ériger des aérogénérateurs en zone forestière. Nous avons contesté l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2018 autorisant la société URBA 128 à défricher 53 ha de bois de la commune de Rion des Landes. De même l'arrêté préfectoral n° DADECL 2016-525 autorisant l'exploitation par la société Rion Des Bois (sur une parcelle boisée de 5 ha)...

Pour éviter un nouveau souci, j'ai donc l'honneur d'inviter la MAIF à échanger avec la SEPANSO (membre de France Nature Environnement) si un dossier environnemental devait à nouveau concerner notre département. Peut-être serait-il utile d'attirer l'attention des autres délégations départementales sur la nécessité d'une concertation afin de recueillir l'avis d'une association agréée pour l'environnement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments mutualistes.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53